



Règlement pour le championnat interne

1 Généralités

L'écurie automobile Atelier de la Tzoumaz met sur pied chaque année un championnat interne.

L'organisation de ce championnat est prise en charge par le comité.

2 Déroulement

Sont valables toutes les courses (rallye et vitesse) en Suisse et à l'étranger figurant sur le calendrier FIA ou ASS pour l'année en cours.

Pour les courses à l'étranger, la signature du président de l'Atelier de la Tzoumaz est obligatoire pour les engagements.

3 Voitures

Sont admises toutes les voitures des groupes acceptées au départ de chaque course.

4 Pilotes

Sont admis tous les pilotes inscrits aux courses sous les couleurs de l'Atelier de la Tzoumaz.

Les membres du comité pourront aussi participer au championnat interne.

Chaque participant doit avoir payé la cotisation de membre de l'Atelier de la Tzoumaz pour l'année en cours.

5 Publicité

Chaque participant doit avoir, sur sa voiture, une bande pare-soleil ou un autocollant de l'Atelier de la Tzoumaz.

Les autocollants doivent être apposés sur les véhicules pendant toute la saison.

Toute infraction concernant cet article peut entraîner la suppression du résultat de la manifestation et, en cas de récidive, l'exclusion du championnat.

Les autocollants seront fournis gratuitement par l'Atelier de la Tzoumaz.

6 Classements

Trois classements seront établis :

- Classement licenciés régionaux
- Classement licenciés nationaux vitesse
- Classement licenciés nationaux rallye

Le comité est responsable pour l'acquisition des classements officiels de chaque course. Après chaque manche du championnat seront établis des classements intermédiaires qui seront publiés sur le site Internet de l'Atelier de la Tzoumaz (www.atelier-tzoumaz.ch).

A la fin de la saison sera établi le classement final.

L'équipage avec le meilleur résultat sera proclamé vainqueur.

7 Attribution des points

Les points pour chaque course sont attribués de la manière suivante :

Ordre d'arrivée	Classement général	Classement de groupe	Classement de classe
1° rang	30	20	10
2° "	25	17	9
3° "	22	15	8
4° "	20	12	7
5° "	18	11	6
6° "	16	10	5
7° "	14	9	4
8° "	13	8	3
9° "	12	7	2
10° "	11	6	1
11° "	10	5	1
12° "	9	4	1
13° "	8	3	1
14° "	7	2	1
15° "	6	1	1
16° "	5	1	1
17° "	4	1	1
18° "	3	1	1
19° "	2	1	1
Dès le 20° "	1	1	1

À chaque participant retiré sera attribué 1 point à titre de participation.

Seront additionnés les points des classements selon la table, en tenant compte du résultat obtenu par le concurrent dans chaque compétition.

Exemple :

À un pilote qui est classé 5° absolu, 4° de groupe et 1° de classe seront attribués pour le championnat un total de 40 points (Gén. 18, gr. 12, cl. 10).

8 Litiges

Tout recours concernant le classement final doit être adressé au comité organisateur dans les dix jours après la publication.

Toutefois chaque pilote est tenu de vérifier l'exactitude du classement intermédiaire tout au long de la saison.

La décision des responsables sera sans appel.

9 Exclusions

Le comité de l'écurie se réserve le droit d'exclure du championnat tous les concurrents qui n'auront pas respecté les dispositions du présent règlement, en cas d'infraction grave au code du sport automobile et lors d'un comportement nuisible aux intérêts de l'écurie Atelier de la Tzoumaz.

L'exclusion ne modifiera pas les points obtenus par les autres participants.

10 Remise de prix

La distribution des prix aura lieu à l'occasion du souper annuel organisé par l'Atelier de la Tzoumaz à la fin de la saison.

Les pilotes absents ne peuvent prétendre percevoir leur prix.

Atelier de la Tzoumaz
Le président

Ayent, avril 2009